



Guide syndical mouvement intra

Guide syndical CGT Educ'action

Mouvement 2015

Ce guide est destiné à vous aider dans votre demande de mouvement pour l'année scolaire 2015-2016. Il résume le document de l'Inspection Académique en synthétisant les points importants. N'hésitez pas toutefois à nous contacter en cas de problèmes.

Nous contacter pour le mouvement :

Par téléphone : 07 82 07 94 27

Par mail : cgt-education83@orange.fr

Notre site internet : <http://www.cgt-education-var.fr/>

1- Général

A/ Ouverture et fermeture du serveur :

Ouverture du serveur le 20 avril 2015, fermeture le 29 avril à midi. Evitez de faire votre mouvement au dernier moment en raison des risques de surcharges du serveur.

B/ Accéder à l'application du mouvement :

Le mouvement se fait entièrement en ligne par l'application iprof : <https://bv.ac-nice.fr/iprof/ServletIprof>

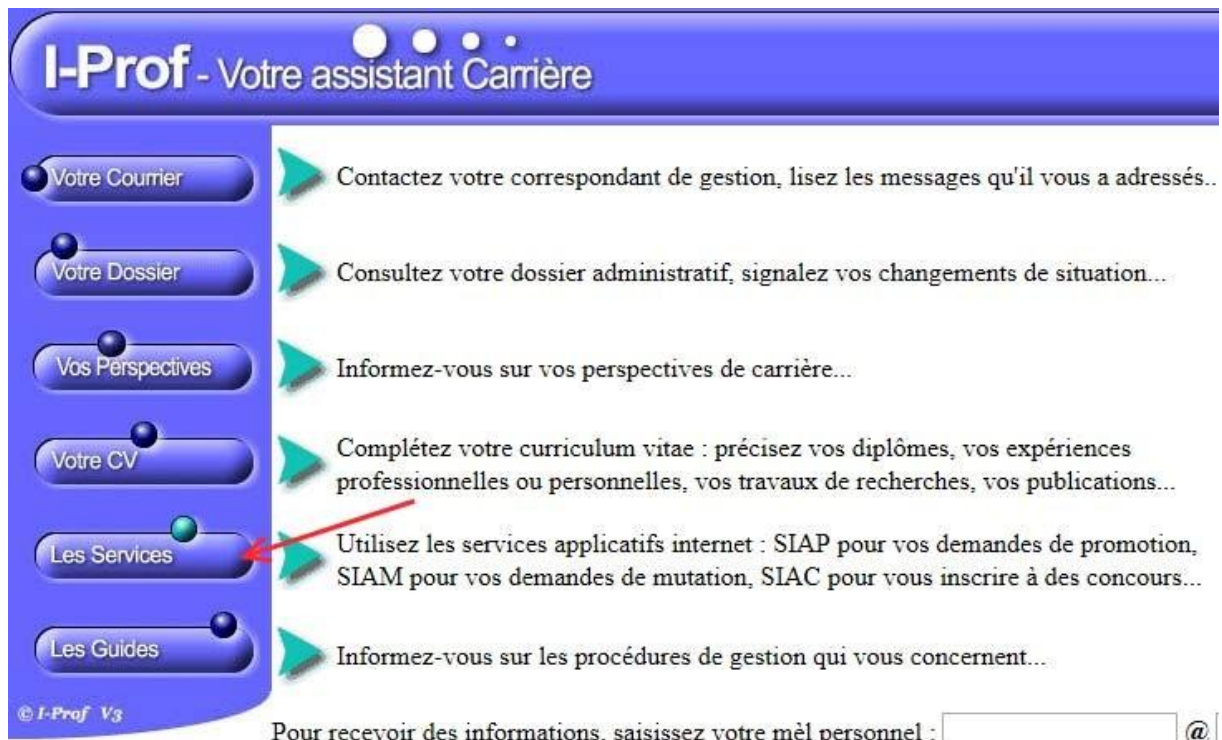
Les codes pour y accéder sont pour le compte utilisateur votre initiale de prénom suivi de votre nom de famille avec parfois un nombre s'il y a plusieurs homonymie (exemple : Pascal Dupont - pdupont) et votre mot de passe est composé soit de votre Numen si vous ne l'avez jamais changé, soit du code que vous avez choisi.

Pour accéder à I-Prof, vous devez confirmer votre authentification en saisissant votre compte utilisateur et votre mot de passe, puis en cliquant sur le bouton "Valider" :

Compte utilisateur

Mot de passe

Une fois connecté-e il faut se diriger vers le bouton « Les services » à gauche de l'écran puis sur SIAM en haut de l'écran.



I-Prof - Votre assistant Carrière

- Votre Courrier** ➤ Contactez votre correspondant de gestion, lisez les messages qu'il vous a adressés..
- Votre Dossier** ➤ Consultez votre dossier administratif, signalez vos changements de situation...
- Vos Perspectives** ➤ Informez-vous sur vos perspectives de carrière...
- Votre CV** ➤ Complétez votre curriculum vitae : précisez vos diplômes, vos expériences professionnelles ou personnelles, vos travaux de recherches, vos publications...
- Les Services** ➤ Utilisez les services applicatifs internet : SIAP pour vos demandes de promotion, SIAM pour vos demandes de mutation, SIAC pour vous inscrire à des concours...
- Les Guides** ➤ Informez-vous sur les procédures de gestion qui vous concernent...

© I-Prof V3

Pour recevoir des informations, saisissez votre mël personnel : @



I-Prof - Votre assistant Carrière

Plusieurs services internet peuvent vous être utiles :

- ▶ Utilisez SIAM pour déposer votre demande c
- ▶ Le service SIAP n'est pas accessible pour sa
- ▶ Le service pour vos candidatures sur poste
Actuellement aucune campagne de saisie de c
- ▶ Utilisez SIAC pour vous inscrire aux concours
- ▶ Utilisez SIAD pour vous informer sur le détail

© I-Prof V3

C/ Entrer son mouvement :

Il faut ensuite classer ses vœux 30 Maximum, par ordre de préférence, en utilisant les codes fournis [VOIR ICI](#)

Une fois validé il faut penser à imprimer l'accusé de réception, que l'administration enverra à **partir du 6 mai 2015**, sur la boîte mail iprofs (bouton « votre courrier » à droite de la page principale). Il faut penser à vérifier son barème. Attention, pas de vérification systématique de ce dernier par l'administration, c'est à vous de le faire .

Dans le cas d'un barème faux ou que vous pensez erroné, ou si vous souhaitez finalement annuler votre mouvement (seule l'annulation totale du mouvement est autorisée) il faudra renvoyer l'accusé par fax : 04.94.09.56.02 ou par courrier électronique : gestcollective83@ac-nice.fr et ceci avant le **13 Mai**.



Le mercredi 21 mai 2015 se tient un groupe de travail chargé d'étudier les priorités accordées aux participants.

Du 6 au 18 mai 2015 se tiendront les entretiens pour les postes à profil. **CAPD prévue jeudi 4 JUIN 2015.**

Pour le mouvement particulier : Un appel à candidature sur les postes à missions spécifiques restés vacants (direction, dir. spécialisée, postes spécialisés, IMF, CPC...) **sera diffusé le 5 juin 2015.** Les candidat(e)s devront formuler leurs vœux (15 maximum) sur formulaire papier **avant le 11 juin 2015.** Les résultats de cet appel seront connus après le groupe de travail **du 18 juin 2015.**

Pour le mouvement complémentaire : Pas de nouvelle saisie des vœux pour les collègues restés sans poste à l'issue du Mouvement principal. Les affectations du Mouvement complémentaire se feront sur la base de la saisie faite en avril. Les personnels sans postes pourront compléter leurs vœux, s'ils le souhaitent, par un maximum de 10 nouveaux codes géographiques, sur un nouveau formulaire « vœux supplémentaires-phase d'ajustement ». Les résultats sont connus suite à la CAPD et au groupe de travail **du 29 juin 2015.** Les affectations précises des Titulaires de secteur seront également prononcées.

Les collègues sans affectation après le Mouvement complémentaire se voient attribuer un poste à titre provisoire lors de la CAPD prévue **le 27 août 2015.** Les collègues en « surnombre » (toujours sans poste début septembre) sont affectés sur les postes qui deviennent vacants après la rentrée.

2- Vous faites le mouvement car/pour :

- vous êtes nommé(e) à titre provisoire
- vous êtes intégré(e) dans le département par permutation
- vous avez annulé votre retraite après le 1er février 2015
- vous réintégrez d'une des positions administratives « hors cadre » suivantes :
 - Congé parental
 - Disponibilité
 - Détachement
 - Congé de longue durée
 - Poste adapté
- votre poste est fermé suite à une mesure de carte scolaire
- vous revenez de stage (DEPS ; CAPA-SH)



Guide syndical mouvement intra

Alors vous devez participer de façon obligatoire au **MOUVEMENT INTRA**

Pour les autres cas, consulter les documents de l'inspection académique sur le mouvement intra-départemental, ou nous contacter.

3- Les postes :

Retrouver l'ensemble des supports de postes et leurs codes ainsi que la fiche récapitulative des postes de TRS sur notre site (cliquer sur le lien ci_dessous)

<http://www.cgt-education-var.fr/pages/actualite-1-er-degre/avril-2015/mouvement-intra-liste-des-postes.html>

4- Tous les documents (priorités, vœux liés etc...) nécessaires pour le mouvement sont ici : (cliquer sur le lien ci_dessous)

<http://www.cgt-education-var.fr/pages/actualite-1-er-degre/mars-2015/mouvement-intra-2015.html>